

L'enfer des filles perdues

Autor(en): **Garson, Charlotte**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Films : revue suisse de cinéma**

Band (Jahr): - **(2003)**

Heft 15

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-931087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'enfer des filles perdues

Les Magdalene Homes, couvents-blanchisseries carcéraux, furent créés au XIX^e siècle pour prendre en charge les «femmes déchues». Une conception de la perte que l'Église catholique n'a guère modifiée jusqu'à la fermeture du dernier établissement esclavagiste, en 1996.

Par Charlotte Garson

C'est en 1997, après avoir vu sur la chaîne anglaise Channel Four «Sex in a Cold Climate», documentaire de Steven Humphries, que Peter Mullan, scandalisé, a eu l'idée d'en faire la matière de son second long métrage. Commence alors pour lui l'exploration d'une page sombre de la politique sociale irlandaise que ni les autorités ecclésiastiques ni l'État n'ont

Dans les années 30, l'État s'était arrangé avec le clergé pour que celui-ci subviennne aux besoins des femmes-parias et lui évite ainsi une politique sociale coûteuse

tournée, puisque les archives des Magdalene Homes ou Asylums demeurent fermées. Environ 30'000 femmes y ont été incarcérées, parfois jusqu'à leur mort: le dernier couvent abritait encore quarante pensionnaires âgées de 40 à 80 ans.

La réalité dépasse la fiction
Nombre des spectateurs irlandais qui sont allés voir en masse «The Magdalene Sisters» dès octobre 2002 (1 million d'entrées, soit à peu près le quart de la population) ignoraient les conditions draconiennes d'enfermement dans ces couvents. Envoyées là-bas par leur famille ou leur prêtre, les «pénitentes» (filles-mères, orphelines, handicapées ou filles trop jolies) devaient prier à journée faite, vraisemblablement pour ne pas penser ou ne pas communiquer entre elles. Ces «filles perdues», rasées et rebaptisées à leur arrivée, séparées de leur enfant, n'étaient en fait pas perdues pour tout le monde: outre de fréquents abus sexuels, leur



Rose (Dorothy Duffy), internée parce qu'elle est fille-mère

travail, 364 jours sur 365 (à Noël, l'Église se montrait magnanime), assurait le blanchissage des collectivités environnantes. Le parallèle entre le lavage du linge et la purification des âmes fournissait un alibi commode à cet esclavage. Lorsque le frère de Joséphine, ancienne pensionnaire, une religieuse lui tendit une enveloppe contenant l'équivalent de 15 francs «en paiement de son travail»! Peter Mullan note que la réaction du père Franco Patrino dans *L'Osservatore Romano* du Vatican («une caricature ratée» pleine de «rage et de rancœur»), a encouragé d'autres témoins à parler et qu'à côté de leurs propos, son film «a l'air d'une colonie de vacances»¹...

L'Église catholique n'est pas seule en cause

Malgré une rébellion dans un couvent en 1970, l'historienne Frances Finnegan² attribue la fermeture progressive des couvents à l'avènement de la machine à laver plutôt qu'à une évolution des mœurs. Encore aujourd'hui, les nonnes affir-

ment que sans ces institutions, de pauvres filles se seraient retrouvées à la rue. Il y a quelques années, pour payer ses dettes, une congrégation des environs de Dublin a vendu un terrain où étaient enterrées anonymement 133 pensionnaires. Devant les protestations, leurs restes ont été inhumés dans un cimetière voisin, mais le changement de nom a empêché les familles de réclamer les corps de ces «filles perdues» à jamais.

Dans *The Magdalene Laundries* (1994), la chanteuse folk Joni Mitchell dit: «Quand je mourrai, elles me planteront dans la terre / Comme un pauvre bulbe / Qui ne fleurit jamais». Si Peter Mullan a saisi l'occasion de mettre à mal le cliché d'une Irlande «terre promise» dont il fut abreuvé pendant son enfance de catholique écossais, il faut souligner que l'Écosse possédait aussi de telles institutions et, surtout,

que l'Église n'était pas seule en cause, comme l'a montré une étude relativement récente³. Dans les années 30, l'État s'était arrangé avec le clergé pour que celui-ci subviennne aux besoins des femmes-parias, et lui évite ainsi une politique sociale coûteuse. Devant ces tractations, le mot de «théocratie» employé par Peter Mullan à propos de l'Irlande prend hélas tout son sens. **f**

1. Texte paru le 8 septembre 2002.

2. Interview de Peter Mullan par Tom Dawson de la BBC, 21 novembre 2002.

3. *Do Penance or Perish: A Study of Magdalene Asylums in Ireland*, Congrave Press, 2001.

4. Frederick W. Powell, *The politics of Irish social policy, 1600-1990*, Edwin Mellen Press, 1992.

films FRENETIC FILMS

20 billets pour le film
The Magdalene Sisters
En salles dès le 5 mars

Offre exclusivement réservée aux abonnés de films
Attribution des billets par tirage au sort

Inscriptions (pas plus de 2 invitations par personne et par mois):
• sur www.revue-films.ch
• par courrier à *films* - CP 271 - 1000 Lausanne 9

Seuls les membres du Cercle de Films peuvent réserver leurs billets prioritaires au 021 642 03 36 ou 30 (pas plus de 2 invitations par personne et par mois)